

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À VAL-ALAIN LE 13 JUIN 2018 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE: Monsieur Normand Côté, préfet, maire de Saint-Flavien

	75.4XDF0
MUNICIPALITÉS	MAIRES
Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 juin 2018

Stéphane Bergeron

SECRÉTAIRE:



Ordre du jour

- 1. Ouverture et présences
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Rencontre avec Madame Julie Malo-Sauvé, conseillère attitrée à la MRC et Monsieur Nicolas Fleury, chef Relations avec le milieu Hydro-Québec (30 minutes)
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 9 mai 2018;
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal du cogestion du 1^{er} juin 2018;
- 6. Affaires courantes
 - a) Suivi du FDT;
 - i. FDT4-30 / FDT5-16 / FDT6-11 Travaux de restauration au Calvaire Saint-Eustache – Municipalité de Lotbinière;
 - ii. FDT5-17 / FDT6-12 Bandes de patinoire Municipalité de Saint-Sylvestre
 - iii. FDT5-18 Pancartes d'accueil aux entrées du village Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun ;
 - iv. FDT4-31 / FDT5-19 Afficheurs de vitesse pédagogiques-Municipalité de Saint-Flavien;
 - v. FDT5-20 Sécurité routière Saint-Janvier-de-Joly
 - b) Désengagement des montants non-engagés de l'appel de projets FDT 2017-2018;
 - c) Adoption des priorités 2018-2019 FDT;
 - d) Reddition de compte 2017-2018 du FDT-adoption du rapport annuel;
 - e) Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)
 - f) Orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT);
 - g) Carrières/sablières -remises aux municipalités;
 - h) Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR au 30 juin 2018
 - i) Réservation congrès FQM septembre 2018;
 - j) Avis de Motion règlement amendant le règlement no. 151-2004, afin de fixer les tarifs de fourniture de téléphonie ip et les modalités de remboursement de frais de formation;
 - k) Projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques
 - 1) PADF- Adoption du rapport annuel;
 - m) Bilan Vente pour taxes;
 - n) Honoraires vérificateurs 2017 et mandat 2018;
 - Demande d'appui de la MRC de Beauce Sartigan campus satellite universitaire en médecine;
 - p) Rapport des comités;
 - a) Comité sécurité incendie;
 - b) Comité main-d'œuvre Lotbinière;



7.	PÉRIODE DE	OUESTIONS	POUR LE	PUBLIC
	IBIUODEDE	20 LIBITOT ID	I COM DE	I CBLIC

- 8. Correspondance
- 9. Aménagement du territoire et développement local
 - a) Analyse de conformité;
 - b) Modification du SADR;
 - i. Règlement 283-2018 Ilôts déstructurés et toitures sur fosses;
 - ii. Règlement 286-2018- Bien-être animal;
 - iii. Règlement 287-2018 Chenils;
 - c) Assemblée de consultation pour les règlements 284-2018 et 285-2018;
- 10. Comptabilité, comptes à payer
 - a) Présentation des comptes
 - b) Liste des chèques
 - c) Liste des engagements
- 11. Affaires nouvelles
 - a) Art.59 levée de la suspension des demandes à portée collective;
 - b) Mosaïque 2018;
 - c) Programmes SHQ;
 - d) Projet PRECA an 3 Biblio Mobile

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Ι.	Levée de l'assemblee;		

155-06-2018

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter l'ordre du jour.



RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MADAME JULIE MALO-SAUVÉ, CONSEILLÈRE ATTITRÉE À LA MRC ET MONSIEUR NICOLAS FLEURY, CHEF – RELATIONS AVEC LE MILIEU – HYDRO-QUÉBEC;

Madame Julie Malo-Sauvé et Monsieur Nicolas Fleury se présentent devant le conseil de la MRC de Lotbinière dans le cadre de la tournée des municipalités 2018. C'est notamment le moment de présenter l'équipe relations avec le milieu. On présente également le Plan stratégique d'Hydro-Québec 2018, des statistiques en lien avec le service à la clientèle et enfin différentes informations telles que des programmes intéressants offerts pour les municipalités.

156-06-2018

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 9 MAI 2018

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 9 mai 2018.

157-06-2018

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 1^{ER} JUIN 2018

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 1^{er} juin 2018.

158-06-2018

FDT4-30, FDT5-16 ET FDT6-11 – TRAVAUX DE RESTAURATION AU CALVAIRE SAINT-EUSTACHE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 8 690 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à procéder aux travaux de réfection de l'édicule pour s'assurer de la conservation de ce lieu historique.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2017-2018;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 8 690 \$ provenant de l'enveloppe FDT4 - 2015-2016 (1 312.66 \$), FDT5 – 2016-2017 (6 000.00 \$) et FDT6 – 2017-2018 (1377.34 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.



Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 8 690 \$ à la municipalité de Lotbinière pour les projets FDT4-30, FDT5-16 et FDT6-11 — Travaux de restauration au Calvaire Saint-Eustache.

159-06-2018

FDT5-17 ET FDT6-12 – BANDES DE PATINOIRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 12 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à installer des bandes permanentes en plastique avec armature en aluminium.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 12 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 (6 000.00 \$) et FDT6 – 2017-2018 (6 000.00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 12 000 \$ 'a la municipalité de Saint-Sylvestre pour les projets FDT5-17 et FDT6-12 – Bandes de patinoire.

160-06-2018

FDT5-18 – PANCARTES D'ACCUEIL AUX ENTRÉES DU VILLAGE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 4 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à installer des pancartes d'accueil aux entrées du village.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 4 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.



Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 4 000 \$ à la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun pour le projet FDT5-18 — Pancartes d'accueil aux entrées du village.

161-06-2018

FDT4-31 ET FDT5-19 – AFFICHEURS DE VITESSE PÉDAGOGIQUES

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 11 255.05 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à l'acquisition de deux afficheurs de vitesse pédagogiques fixes installés sur la Route 271 à Saint-Flavien afin de faire réduire la vitesse dans la zone urbaine.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017 et 2017-2018;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 11 255.05 \$ provenant de l'enveloppe FDT4 - 2015-2016 (5 255.05 \$) et FDT5 - 2016-2017 (6 000.00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan. et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 11 255,05 \$ à la municipalité de Saint-Flavien pour les projets FDT4-31 et FDT5-19 – Afficheurs de vitesse pédagogiques.

162-06-2018

FDT5-20- SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 3 682.50 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à l'acquisition de deux afficheurs de vitesse radar où un sera installé à l'entrée du village sur la route du Village (début de la zone de 50 km/h) et un autre à l'entrée de la municipalité sur la rue Principale (début de la zone de 50 km/h).

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 juin 2018

Page - 6 -



Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 3 682.50 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 (2016-2017) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest., appuyé par Madame Denise Poulin. et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 3 682.50 \$ à la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly pour le projet FDT5-20 – Sécurité routière.

163-06-2018

DÉSENGAGEMENT – APPEL DE PROJETS AU FDT 2017-2018

Attendu qu'en juillet 2017, la MRC affectait un montant de 268 000 \$ pour l'appel de projets 2017-2018 au FDT (140 000 \$), pour les enveloppes locales (108 000 \$) et pour la réalisation de projets MRC par la participation à d'éventuelles ententes avec les Ministères (20 000 \$) (résolution # 214-07-2017).

Attendu qu'à l'automne 2017 la MRC accordait une aide équivalente de 39 175 \$ pour 3 projets différents sur les 140 000 \$ disponibles pour l'appel de projets 2017-2018 et qu'un montant de 100 825 \$ n'a pas été engagé (276-10-2017);

Attendu que la résolution # 005-01-2018 est venue confirmer qu'il n'y aura pas de second appel de projets pour le résiduel de 100 825 \$ disponible dans l'enveloppe 2017-2018;

Attendu que le projet PR6-05, Programme ATSA du *Carrefour des personnes aînées de Lotbinière*, qui faisait partie des projets acceptés dans l'appel de projets 2017-2018 a été désengagé (100-04-2018) ramenant le montant non-engagé dans l'appel de projets 2017-2018 à 115 825 \$;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de désengager les 115 825 \$ de l'appel de projets du FDT 2017-2018 et les 20 000 \$ pour la réalisation d'entente avec les Ministères et de rendre ces montants disponibles pour d'autres actions.

164-06-2018

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Attendu que la MRC de Lotbinière a signé une entente relative au fonds de développement des territoires (FDT) avec le MAMOT;

Attendu que cette entente prévoit à l'article 9 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'intervention pour chaque année;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour obtenir le second versement annuel du FDT;

Attendu que la MRC de Lotbinière a déjà réalisé une planification stratégique 2014-2018 qui décrit précisément les priorités d'intervention suivant une démarche rigoureusement suivie;



Attendu que les 5 enjeux présentés dans le plan stratégique répondent aux objets du FDT et permettront à orienter la façon dont le FDT sera utilisé;

Attendu que la MRC de Lotbinière complète la mise en œuvre de sa planification stratégique 2014-2018 cette année et qu'il n'y a pas lieu de revoir les priorités annuelles d'intervention 2018-2019

Il est proposé par Monsieur Christian Richard., appuyé par Monsieur Daniel Turcotte. et résolu de cibler encore une fois les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC de Lotbinière pour l'année 2018-2019 dans le cadre de l'entente relative au FDT et de les afficher sur le site internet de la MRC de Lotbinière :

- S'assurer d'une vision partagée du devenir du territoire de la MRC
- Assurer l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie
- S'assurer d'un développement économique durable qui repose sur les forces et attraits du territoire
- Préserver et améliorer la qualité de l'environnement, naturel et humanisé
- Assurer la promotion et la visibilité du territoire de la MRC.

165-06-2018

RAPPORT ANNUEL - FDT 2017-2018

Attendu que le rapport annuel du FDT 2017-2018 doit être transmis au Gouvernement et être publié sur le site internet de la MRC de Lotbinière avant le 30 juin 2018 conformément à l'entente signée;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'autoriser le directeur général à déposer le rapport annuel du FDT 2017-2018 au Gouvernement tel que présenté et à publier ce dernier sur le site internet de la MRC.

166-06-2018

CONGRÈS FOM 2018

Attendu que le congrès de la FQM est prévu du 20 au 22 septembre 2018;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'autoriser le directeur général à effectuer la réservation du local pour la rencontre des élus et d'autoriser l'inscription des membres du conseil et du directeur général auprès de la FQM et d'autoriser les dépenses à ces effets.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Charest que le conseil de la MRC adoptera à une séance subséquente un règlement pour fixer les tarifs de téléphonie IP et les modalités de remboursement de frais de formation.



167-06-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Attendu la publication dans la *Gazette officielle du Québec* du projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

Attendu la période de consultation en cours sur le projet de règlement susmentionné;

Attendu les résolutions municipales reçues à cet effet par les municipalités de Sainte-Croix (résolution no. 173-2018) et de Saint-Gilles (résolution no. 2018-06-180);

Attendu les éléments soulevés par lesdites résolutions municipales :

- la valeur des terrains vacants (valeur vt) de la MRC fixée à 9,28 \$ semble incohérente avec d'autres territoires du Québec par exemple l'Ile d'Orléans ou la ville de Sherbrooke qui ont des valeurs en deçà de 6\$;
- > les coûts au mètre carré de compensation pour notre territoire sont prohibitifs en regard de notre réalité socio-économique;
- ➢ la zone agricole protégée occupe 98% de notre territoire ce qui rend d'autant plus difficile tout agrandissement futur de périmètre d'urbanisation puisque les principes de zéro perte nette de milieux humides et hydriques s'additionnent à ceux de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en regard de l'utilisation non agricole en zone agricole semblent vouloir s'appliquer sans que ces deux régimes normatifs se coordonnent;
- l'éventualité que les ententes convenues entre certaines municipalités et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la gestion des milieux humides et hydriques en zone urbaine ou périurbaine ne soient plus reconnues par le Ministère;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu :

- d'autoriser le directeur général de la MRC, Monsieur Stéphane Bergeron, à formuler une lettre de commentaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la base des préoccupations soulevées par les municipalités de la MRC et ayant reçu l'approbation de la Commission d'aménagement de la MRC;
- de faire parvenir une copie de ladite lettre à la Fédération québécoise des municipalités.

168-06-2018

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018 ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;



Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudières-Appalaches;

Attendu que le Rapport annuel 2017-2018 a été déposé au conseil des maires de la MRC le 13 juin 2018.

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu que la MRC adopte le Rapport annuel 2017-2018 élaboré dans le cadre de la troisième année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

169-06-2018

FRAIS DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Attendu que la MRC a reçu la facturation pour les frais de vérification comptable de l'exercice financier de l'année 2017;

Attendu que les frais réguliers sont conformes à la résolution # 132-04-2015;

Attendu que le travail supplémentaire depuis 2015 quant à la vérification nécessaire, suite à l'adoption du projet de loi 28, notamment au niveau du transfert du FLI et du FLS du CLD à la MRC;

Attendu que la MRC a ratifié une entente intermunicipale avec quatre municipalités de l'ouest pour l'intégration au PGMR de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'autoriser le paiement des frais totaux de 20 988,89 \$ plus taxes à la firme *Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.*

170-06-2018

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.



Assemblée du conseil du 13 juin 2018				
Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Apollinaire	04-06-18	Zonage	822-2018	2018-16
Saint-Apollinaire	04-06-18	Zonage	825-2018	2018-17
Saint-Apollinaire	04-06-18	Zonage	824-2018	2018-22
Saint-Apollinaire	04-06-18	Zonage	826-2018	2018-23
Sainte-Croix	05-06-18	Zonage	577-2018	2018-24

171-06-2018

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT no 283-2018 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ET ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DE CES MODIFICATIONS

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu' il y a lieu d'intégrer au SADR le RCI 229-2011, lequel ajoute la toiture souple permanente aux facteurs d'atténuation du paramètre F, dans la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole;

Attendu qu' il y a lieu aussi d'intégrer au SADR les RCI 236-2012, 238-2012 et 244-2013, lesquels ajoutent quinze (15) nouveaux îlots déstructurés et en modifient deux (2) existants (article 59, 2.0);

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 13 juin 2018 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu :

- ➢ d'adopter le projet de règlement numéro 283-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.
- d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités de la MRC devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer à cette modification.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieu Denis Dion que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 283-2018 pour modifier le schéma d'aménagement et de développement



révisé (SADR) règlement 172-2005, afin d'y intégrer le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 229-2011. Ce RCI est venu ajouter les toitures souples permanentes, comme facteur d'atténuation (paramètre F) dans la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole. La modification au SADR intégrera également les RCI 236-2012, 238-2012 et 244-2013, lesquels créaient quinze (15) nouveaux îlots déstructurés et en modifiaient deux (2) existants (article 59, 2.0).

172-06-2018

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT no 286-2018 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ET ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DE CES MODIFICATIONS

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu que certaines normes d'implantation pour les agrandissements de bâtiments d'élevage peuvent actuellement nuire au bien-être animal;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 13 juin 2018 conformément aux dispositions du Code municipal; Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu :

- d'adopter le projet de règlement numéro 286-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.
- d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer à cette modification.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Bergeron que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera, à une session ultérieure, le règlement 286-2018 pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, ainsi que ses amendements, afin d'ajouter des dispositions visant à améliorer le bien-être animal.

173-06-2018

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT no 287-2018 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ET ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DE CES MODIFICATIONS

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;



Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu que les chenils peuvent constituer une nuisance sonore, selon leur localisation;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 13 juin 2018 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu :

- d'adopter le projet de règlement numéro 287-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.
- d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités pourront apporter à leurs règlements d'urbanisme.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Charest que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera, à une session ultérieure, le règlement 287-2018 pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, ainsi que ses amendements, afin d'offrir aux municipalités la possibilité de prohiber partiellement les chenils dans les affectations agricoles.

174-06-2018

DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LA CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES DES PROJETS DE RÈGLEMENT no 283-2018, 286-2018 ET 287-2018

Attendu que la MRC de Lotbinière vient tout juste d'adopter trois (3) projets de modification de son schéma d'aménagement et de développement (SADR), soit les projets de règlement 283-2018, 286-2018 et 287-2018;

Attendu que l'article 50 de la LAU prévoit que la MRC peut demander au ministre des Affaires municipales son avis sur les projets;

Attendu qu' il est préférable de demander cet avis, afin de pouvoir effectuer les ajustements nécessaires avant l'adoption finale des règlements;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) son avis sur la conformité aux orientations gouvernementales des projets de règlement 283-2018, 286-2018 et 287-2018.



175-06-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

MODALITÉ DE LA CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 284-2018 ET 285-2018

Attendu l'adoption, le 11 avril dernier, des projets de règlement 284-2018 et 285-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), afin d'agrandir les périmètres urbains des municipalités de Saint-Apollinaire et de Sainte-Agathe-de-Lotbinière;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), ces projets doivent être soumis à la consultation publique;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de fixer une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement 284-2018 et 285-2018, qui se tiendra le 10 juillet 2018 à 19h00, au centre administratif de la MRC de Lotbinière situé au 6375, rue Garneau à Sainte-Croix.

176-06-2018

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUIN 2018

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	41 765.26 \$
Dépôts directs à faire	249 788.73 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	100 064.79 \$
Total des paiements :	391 618.78 \$
Déboursés incluant:	
2e Remboursement des taxes perçues	7 685.16 \$
Desaulniers, Gélinas, Lanouette, comptables	20 988.69 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	92 212.70 \$
Plus autres sommes à verser en fin juin:	
Redevances sur les carrières et sablières 2017	1 006 803.00 \$



177-06-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROJET PRECA AN 3 - BIBLIO MOBILE

Attendu que la mesure PRECA (Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches) est disponible pour une troisième année consécutive en Chaudière-Appalaches et qu'une somme d'environ 15 000 \$ est accessible pour la MRC de Lotbinière;

Attendu que les dates de financement (projet complété avant le 30 juin 2019) vont nécessiter une réorganisation de l'offre sur le territoire, en privilégiant les jeunes familles lors de festivités locales et régionales, ainsi que les services de garde, au lieu des terrains de jeu;

Attendu que la MRC de Lotbinière a réservé une somme de 5 000 \$ dans le cadre de son entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) pour poursuivre l'an 3 du projet;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de mandater Madame Marie-France St-Laurent pour déposer un projet de l'An 3 de la Biblio mobile à la mesure PRECA, dont la contribution monétaire de la MRC sera puisée dans le cadre de son entente de développement culturel (5 000 \$), ainsi qu'en ressources humaines pour la coordination et la gestion du projet.

178-06-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 48.

Le préfet Le directeur général